



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Distribution : Membres de l'ASSLOCIMM

Genève, le 20 janvier 2011.

BULLETIN n° 5

PREMIÈRE SÉANCE ASSLOCIMM, LIVIT ET SWISS LIFE (10.01.2011)

1. Rectificatif : Vous avez reçu avec le Bulletin 4 (08.12.2010) copie de notre lettre du 07.12.2010 à Livit (avec copie à Swiss Life). La version sur notre site Web a d'emblée été correcte mais la version papier distribuée avec le Bulletin 4 comporte deux petites différences avec la lettre envoyée à Livit. Vu l'importance de cette lettre, nous en joignons au présent Bulletin une copie correcte (annexe 1).

2. La première séance avec Livit et Swiss Life, demandée avec insistance et d'urgence par le Comité au nom de l'ASSLOCIMM (notamment lettre susmentionnée du 07.12.2010, avec rappel le 14) a pu avoir lieu le 10.01.2011. Elle a duré trois bonnes heures, sur un ton généralement serein et constructif. Plutôt que de tenter une appréciation générale, nous vous recommandons la lecture de la lettre de ce jour à Livit avec copie à Swiss Life transmettant notre procès-verbal (annexe 2) et du procès-verbal lui-même, daté 18.01.2011 (annexe 3).

3. Parmi les décisions et suivis que vous découvrirez dans ces annexes 2 et 3, relevons une séance spéciale avec Livit le 21.01.2011, à participation restreinte et sur le seul sujet des augmentations de loyers après travaux. Dans cette perspective, le Comité s'est procuré auprès de l'ASLOCA une information de base pour mieux comprendre les indications que Livit lui fournira, étant entendu qu'il ne s'agira pas là de négocier et que, pour l'essentiel, les actions éventuellement requises et possibles le seraient une fois la hausse notifiée après les travaux.

Tous nos vœux de bonne année pour 2011, en vous souhaitant comme à nous-mêmes des travaux plus bénéfiques que dérangeants !

Michel Guillermin, Gabriel Du Pasquier, André Hensler, Benoît Thomas, Bruno Zimmermann
(022 736 37 63) (022 735 19 31) (022 736 48 49) (022 700 37 41) (022 736 46 50)

Annexes mentionnées (3)